

Les communes à l'heure de la cybersécurité

Avec la place grandissante de l'informatique dans les communes, la question de la protection des systèmes et données informatiques devient cruciale. Développé avec le soutien de l'UCV parmi d'autres, le Label cyber-safe.ch vise à accompagner les communes face à cet enjeu. La séance d'information du 26 mars prochain à Echallens vous en dira plus!



Christophe Hauert
Secrétaire général
de l'Association suisse pour
le label de cybersécurité

De nos jours, l'informatique occupe une place centrale dans les communes: des tâches courantes à la gestion des stations d'épuration et chaufferies communales, en passant par la cyber-administration. De ce fait, quels que soient leur taille et leurs moyens, les communes ne peuvent plus éviter la question de la sécurité informatique. En effet, en cas de négligence à ce niveau, les risques encourus sont grands: pertes de données, systèmes défaillants, vols d'informations, usurpation d'identité ou encore interruptions de services d'importance critique pour la population. Avec pour conséquence des pertes financières, une image ternie de l'administration communale et, dans l'ensemble, un moins bon service aux citoyennes et citoyens.

«Quels que soient leur taille et leurs moyens, les **communes** ne peuvent plus éviter la question de la **sécurité informatique**.»

Les communes face aux défis de la cybersécurité

S'il importe de prendre des mesures de protection des systèmes et données informatiques avant que n'arrive un problème, les communes font face à de nombreux obstacles en matière de cybersécurité. Manque de compétences spécialisées en interne, complexité croissante des systèmes d'information, coûts des audits et prestations de sécurité informatique ou encore absence de

définition claire des rôles et responsabilités en matière d'informatique. Tels sont les défis auxquels les administrations communales sont confrontées. Bien que le recours à un prestataire externe puisse pallier certains de ces obstacles, une réflexion d'ensemble autour des questions de sécurité informatique à l'échelon communal devient un point de passage obligé: qui est en charge de cette thématique? Quelles sont les données collectées? Qui peut y avoir accès et où sont-elles stockées? Sont-elles sauvegardées, et si oui, où sont-elles et combien de temps faut-il pour les récupérer? Quels sont les droits et devoirs des utilisateurs? Qui met à jour les ordinateurs, pare-feu et autres anti-virus? Quelles exigences pour les mots de passe? Voici quelques-unes des questions auxquelles les administrations communales et élus sont confrontés.

Prendre conscience c'est bien, agir c'est mieux!

Afin de favoriser une gestion responsable de la cybersécurité dans les communes et autres petites et moyennes organisations, l'Association suisse pour le label de cybersécurité (ASLaC) a été fondée fin 2018. Invitant représentants d'organismes publics et privés ainsi que spécialistes en sécurité informatique, l'ASLaC a défini sur une base participative une série d'exigences en matière de cybersécurité pour l'obtention du label. En adoptant une approche pragmatique fondée sur la valeur des données des organisations et l'évaluation du coût, en francs suisses, des cyber-risques encourus, le label offre aux responsables un outil d'aide à la décision essentiel pour prioriser la mise en place de mesures de cybersécurité.

L'UCV, représentée par sa spécialiste IT Valérie Moreno, a grandement contribué aux travaux de définition des exigences du label. C'est sur cette base qu'une expérience pilote a été définie pour permettre à trois communes vaudoises d'expérimenter le processus de labellisation. Si le processus est encore en cours à l'heure où cet article est rédigé, la soirée d'information organisée par l'UCV le 26 mars prochain sera l'occasion d'un premier retour d'expérience et d'une réflexion plus large autour de la cybersécurité dans les communes.

Cyber-safe.ch: processus et prix

Le processus de labellisation débute par une estimation en ligne de la valeur des données et des mesures de protection existantes (rendez-vous sur www.cyber-safe.ch). Sur cette base, le Label cyber-safe.ch évalue la sécurité de l'infrastructure informatique, les compétences des collaborateurs (phishing) et les mesures organisationnelles en place (par exemple la politique de mots de passe). Sur cette base, la commune candidate reçoit un rapport détaillant le préjudice potentiel lié aux cyber-risques et, le cas échéant, une liste de mesures correctives à mettre en œuvre pour l'obtention du Label. Quant au prix, il est proportionnel au nombre de postes de travail et débute à 3000 francs pour une petite commune. Les membres de l'UCV bénéficient d'un rabais de 20% sur le prix du label. ■

Séance d'information

Cybersécurité:
êtes-vous suffisamment protégés?
Le 26 mars 2020 de 19:00 à 21:00 à Echallens
Gratuit, inscription obligatoire sur www.ucv.ch

Imprimé depuis Calameo.com